

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-GOËLE ANNONCES la ligne 20 cent	Paris et les autres départements Un an..... 3 fr. 50
---	---	---

ÉCHOS DE LA SEMAINE

26 Mars — Le docteur Nansen est reçu à l'Élysée par M. Félix Faure, qui lui remet les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Le soir, une brillante réception est organisée au Trocadéro en l'honneur du célèbre explorateur, qui y fait le récit de son périlleux voyage.

— Voyage à Paris de lord Salisbury, premier ministre de la Grande-Bretagne qui a une longue entrevue avec M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères

27 Mars — Publication par les journaux de Paris, de la proclamation adressée au peuple Malgache à l'occasion de la déposition de la reine Ranavaloa.

— Une brillante réception est faite à l'Hôtel de ville, par le Conseil municipal de Paris, à l'explorateur norvégien Nansen.

— L'affaire du Panama donne lieu à une demande de poursuites qui est déposée à la Chambre et au Sénat contre trois députés et un sénateur. M. Saint-Martin, ancien député, recherché à Carpentras, se constitue lui-même prisonnier.

28 Mars — Le résultat des élections italiennes se traduit par un écrasement

presque complet du parti de M. Crispi, et le renforcement des groupes d'extrême gauche, radicaux et socialistes.

29 Mars — Fin des débats du procès Boisleux - de la Jarrige. Les deux accusés convaincus de manœuvres réputées criminelles sur la personne de Mlle Thomson, avec bénéfice, toutefois de circonstances atténuantes, sont condamnés chacun à cinq années de réclusion.

— La Chambre des députés accorde la suspension de l'immunité parlementaire demandée par le procureur général contre MM. Henri Maret, Moquet et Antide Boyer.

30 Mars — Arrestation de MM. Henry Maret et Antide Boyer, députés, au domicile desquels il est procédé à une perquisition. M. Alfred Naquet, étant absent de Paris, et paraît-il, retenu à Londres pour raison de santé, bénéficie de cette circonstance.

31 Mars — Le village de Saint-Pierre Livron, près de Caylus, (Tarn-et-Garonne), bâti sur des rochers surplombant la rivière Bonnette, est entraîné à une centaine de mètres par un glissement de rochers. Plusieurs maisons et l'église sont effondrées et le resto du village fortement menacé.

— Arrivée au Havre de seize naufragés

de la *Ville de Saint-Nazaire*, recueillis par le voilier Allemand *Yanarina*.

1^{er} Avril — Election à l'Académie Française, de deux membres en remplacement de MM. Jules Simon et Challe-mel-Lacour, décédés. MM. Albert de Mun et Hanotaux ayant obtenu chacun 18 voix, sur 31 membres présents, sont déclarés élus.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Grand émoi, mercredi après midi, dans la Grande-rue, où le bruit courait que le feu était au domicile de M. Cotelle, messenger. On était partout à la recherche d'un clairon pour sonner la générale, et, fort heureusement aucun d'eux n'était chez lui pour donner l'alarme. M. Berger, lieutenant de la compagnie, ayant été prevenu de cette rumeur s'empressa de s'informer par lui-même de ce qu'elle pouvait avoir de fondé et s'étant rendu à la hâte au lieu indiqué, trouva M. Cotelle paisiblement occupé à faire disparaître les traces du sinistre dont il venait, en effet, d'être victime, mais qui était loin d'avoir les proportions que la rumeur publique lui avait données.

Voici ce qui s'était passé : M. Cotelle voulant faire fondre sur un fourneau, un mélange de cire et d'essence de térébenthine, avait laissé tomber par mégarde sur le feu, quelques gouttes du liquide qui enflammèrent immédiatement tout le contenu du vase, projetant une vive lueur que les passants attribuèrent à une incendie d'une certaine intensité, mais, heureusement vivement éteint, ainsi que put le constater le commandant des pompiers et la gendarmerie qui était accourue également à cette fausse alerte.

— Le comité républicain progres-siste de Seine-et-Marne organise pour le 11 avril prochain, à deux heures, une conférence qui aura lieu dans la salle de l'hôtel du Chemin de Fer.

Des invitations faisant connaître le programme de cette séance, seront envoyées à tous les électeurs du canton.

SAINT-MARD

La gendarmerie vient de conduire à la prison de Meaux un manouvrier de Lagny-le-Sec, Louis Vaillant, âgé de 28 ans, qu'elle recherchait pour plusieurs délits d'outrages aux mœurs commis sur un chemin de grande communication près Juilly, et qu'elle découvrit caché dans les vergers entre Dammartin et la route départementale n° 21.

Cet ignoble individu a été reconnu par une femme de 63 ans. Il a fait des aveux.

JUILLY

Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, une séance solennelle de l'Académie de Malebrancha aura lieu au collège de Juilly sous la présidence de M. J. Ménard, avocat de la Cour de Paris. A cette séance, M. d'Elissagaray fera une conférence sur son récent voyage en Grèce.

Un superbe brochet pris en Marne — notez que ce n'est point un poisson d'avril — et mesurant un mètre dix de longueur, était servi mardi dernier au collège de Juilly, à la table des professeurs, au grand ébahissement de ces derniers qui se demandaient à quelle heureuse occasion on leur ménageait une pareille surprise ; en voici la cause : la veille, l'aimable et sympathique professeur d'histoire naturelle, le R.P. Bordes, en promenade à Annet, avait été pris tout à coup du désir irré-

sistible de taquiner la carpe ou le goujon, et les hasards... du hameçon avaient amené au bout de sa ligne un énorme poisson qu'à grand-peine et après une lutte quasi épique, de plus d'une demi-heure, il fut assez heureux de coucher haletant sur la berge.

Ce magnifique brochet pesait plus de quinze livres.

SAINT-SOUPPLES

Un vol de 300 litres de lait estimés 30 francs a été commis au préjudice de M. Courtier, cultivateur à Poligny, commune de Poisieux.

L'auteur de ce vol est, paraît-il, un employé de M. Courtier. (*Seine-et-Marne*)

BANON

Le 28 mars, vers onze heures et demie du matin, plusieurs charretiers déjeunaient ensemble à l'auberge Lépine, quand une rixe s'éleva entre deux d'entre eux, Martin Arthur, âgé de 32 ans, et Cosyns Charles, 41 ans, sujet belge.

Martin ayant invité Cosyns à sortir pour vider leur querelle, celui-ci le suivit dans la rue : là, les deux hommes s'empoignèrent et Martin lança un coup de pied bas à Cosyns, qui tomba à la renverse, ne pouvant se relever, le belge se tralna sur les mains vers l'auberge ; on vint à son secours et il fut porté dans une écurie où il passa la nuit.

Dans la matinée, comme il souffrait beaucoup, il fit appeler le docteur Gautrelet, qui constata une fracture de la jambe au dessus de la cheville.

Martin n'ayant aucun domicile fixe, a été arrêté et amené devant le Juge de Paix de Nanteuil, qui l'a fait diriger sur Senlis.

— Le lendemain, une scène plus sauvage encore se passait dans la mé-

me commune, celle-là exclusivement entre Belges.

Cinq manouvriers de cette nationalité, Van Hellemont, Van Daele, de Blecker, et deux autres prénommés Auguste et Leon, avaient passé leur matinée à parcourir les cabarets de la localité. Vers dix heures du matin ils rentrèrent dans le logement occupé par trois d'entre eux, chez M. Bocquillon, cultivateur.

Là une querelle s'éleva, au sujet de plusieurs décorations que portait Van Hellemont, ancien soldat de la légion étrangère. ses compatriotes lui dirent qu'il était indigne de ces décorations et voulurent les lui arracher Van Hellemont se défendit ; mais assailli par les quatre autres, il fut renversé et roué de coups.

Enfin ses agresseurs partirent en l'enfermant à la clé dans le logis. Van Hellemont voulut se relever, mais ne pouvant se relever, il appela au secours

Une femme vint lui ouvrir, et le malheureux, impuissant à se servir de sa jambe gauche, se tralna le long du mur jusqu'à la petite place. Là, il fit prévenir M. le Maire de Baran, qui le fit transporter au poste de refuge de la mairie, où un médecin, appelé, constata une fracture de la jambe gauche, au - dessus de la cheville.

Van-Daele et De Blecker ont été arrêtés, les deux autres sont en fuite.

(*Journal de Senlis*)

PLAILLY

Une médaille d'honneur vient d'être accordée par le ministre du commerce à M. Doublet (Ernest), contremaitre serrurier dans la maison Hamet, à Plailly, qui compte plus de trente années consécutives de services dans cet important établissement.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice

18030
10342

SHAS



0 000000 103428

MONTAGNY

Jeudi de la semaine dernière, la commune de Montagny-St-Félicité était mise en émoi par un suicide accompli dans des circonstances extraordinaires.

Vers midi, ce jour-là, Martin Frédéric, ouvrier charron, âgé de 24 ans habitant chez ses parents, à Lagny-le-Sec, et travaillant en ce moment chez M. Pasquier, charron à Montagny, se présentait chez son oncle Quicray Eugène, manouvrier, dans cette dernière commune. Il lui dit qu'il se sentait indisposé et lui demanda la permission de se reposer sur le lit de ses enfants M. Quicray y consentit volontiers, et partit travailler aux champs avec sa femme, après avoir expédié ses enfants à l'école.

Vers sept heures du soir, Mme Quicray qui avait devancé son mari, trouvait en arrivant chez elle, toutes les portes fermées ; elle frappa, appela son neveu, mais n'obtint aucune réponse. Elle se décida alors à pénétrer dans la maison par une fenêtre dont le carreau était cassé : dans la chambre où elle avait laissé Martin, elle le retrouva ne donnant plus signe de vie.

Effrayée, elle appela son mari qui accourut et voulut soulever le jeune homme ; à ce moment, un bâton de 40 centimètres de long environ, se redressa brusquement et vint le frapper au visage.

Martin avait profité de l'absence de ses parents pour se suicider. Après avoir enroulé autour de son cou sa ceinture de flanelle, il y avait passé un bâton et l'avait tordue quatre tours ; après quoi, il avait placé le bâton sous son bras gauche en le repoussant par derrière l'épaule ; quand il s'était allongé, la pression de son corps sur

ce levier d'un nouveau genre avait achevé le mouvement de torsion et l'avait étranglé net.

Près de lui on trouva un billet daté de 4 h. 1/2, où il disait s'être résolu à cet acte de désespoir après s'être aperçu que sa fiancée, Marguerite Delaitre, actuellement établie domestique à Senlis, ne l'aimait pas et ne l'avait jamais aimé.

Il paraît que les deux jeunes gens s'étaient promis depuis plus de quatre ans et attendaient d'avoir économisé suffisamment pour pouvoir se marier.

L'extrême réserve de Mlle Delaitre qui ne voulut jamais permettre aucune familiarité de son fiancé, aurait excité la jalousie de celui-ci qui, se croyant délaissé, se serait tué dans un moment de folie.

La dernière entrevue entre les deux fiancés avait eu lieu le 2 mars, à Lagny-le-Sec, chez M. Delaitre père.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Mme Toupry Elisa, 36 ans marchande de légumes et de volailles, demeurant à Peroy-les-Gombries, possédait une dinde magnifique ; c'était une dinde grassouillette et dodue à point que Mme Toupry estimait fort cher : elle en voulait 20 francs. Aucun chaland ne se présentant pour ce prix, elle eut l'idée de mettre sa dinde en loterie : 100 billets à 0 fr. 20 l'un. Les billets s'enlevèrent rapidement et vendredi dernier, Mme Toupry tira bravement sa loterie sur la place du marché de Nanteuil-le-Haudouin, au milieu d'une affluence considérable, attirée par l'importance de l'enjeu.

Hélas, les gendarmes, indiscrets par profession, vinrent mettre le hola à la petite fête et saisir et l'argent et la volaille.

Pauvre Mme Toupry, ils lui ont

tout pris !

Plus de dinde, plus de loterie ; un procès-verbal.

— Dans l'après-midi de 14 courant une altercation s'éleva entre deux voisines depuis longtemps en fort mauvaise intelligence : Hortense Moris et la femme Dion. Cette dernière était en train de laver de la salade dans une cour commune, quand l'autre, passant près d'elle lui adressa des injures.

La riposte fut prompte. La femme Dion tomba sur son adversaire à coups de poings et de panier à salade, la renversa : « Il y a assez longtemps que je t'en veux, il faut que je t'en fiche, » et les coups plurent avec une telle abondance, que la victime, tirée par les cheveux, se fit suppliante puis appela à son secours.

L'arrivée des voisins, qui venaient voir ce qui se passait, fit rentrer précipitamment la femme Dion dans sa maison.

Portant quelques traces légères de cette dure correction, et armée d'un certificat de médecin, Hortense Moris s'est empressée de porter plainte à la gendarmerie. (Journal de Senlis)

VINANTES

La gendarmerie a procédé dimanche à l'arrestation d'un charretier du nom de Bouchez Edouard, âgé de 41 ans, qui a été écroué à la prison de Meaux pour être mis à la disposition de la justice.

Bouchez a frappé avec une certaine violence un ouvrier travaillant dans la même ferme que lui, le chauffeur Charpentier, qui est aussi le garde particulier de leur patron.

Tous deux se trouvaient dans un débit de boissons tenu par M. Lobin,

et à propos d'un fusil de chasse que Bouchez maniait au risque de blesser les consommateurs, ils se prirent de querelle. Froissé du langage de Charpentier qui le considérait comme un braconnier, Bouchez se jeta sur lui hors de l'établissement et il est aisé de deviner que l'adversaire passa un fichu quart d'heure. (Publicateur)

DOUY-LA-RAMEE

Dimanche matin, M. Brunier François, âgé de 58 ans, épicière marchand de vins, a été trouvé pendu dans son gremer.

En juin 1889, M. Brunier s'était déjà accroché, mais il avait pu être rappelé à la vie. Cette fois il a réussi.

Ce suicide est attribué à un dérangement cérébral.

LAGNY-LE-SEC

M^{lle} Rose Marie qui trouve bien monotone la vie au foyer maternel s'était enfuie pour la troisième fois du domicile de ses parents, pour faire son tour de France et mener une vie d'aventures en rapport avec son humeur vagabonde.

A la sollicitation de sa mère, la jeune insoumise qui avait résidé pendant trois jours dans un casernement d'ouvriers belges, à Sennevières, a été cueillie par la gendarmerie et ramenée à Lagny-le-Sec où elle est étroitement surveillée, dans la crainte qu'elle ne se laisse aller à une nouvelle fugue.

EVE

Les fonctions de sous-lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de cette commune, viennent d'être renouvelées à Monsieur Pierret Paul, par décret du 15 courant.

ASSISES DE SEINE-ET-MARNE

Parmi les membres du jury de la

prochaine session des Assises de Seine-et-Marne, fixée au lundi 3 avril, figurent :

MM. FRANCAIT ALEXANDRE-THÉODORE, rentier à Dammartin.

TABUT, JULES-AIMÉ-PRUDENT, rentier à Vinantes.

—><—
TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE
DE DAMMARTIN

Audience du 1^{er} avril 1897

Daux Albert et Danvin Arthur, charretiers chez M. Martin à Oissery. Défaut de guides : 1 fr. d'amende et le deuxième 2 fr. d'amende.

Bontemps Stanislas, charretier chez M. Leduc à Longperrier. Défaut de guides ; 1 fr. d'amende.

Guibert Georges, cultivateur à Gesvres-le-Chapitre. Défaut de lanterne : 1 fr. d'amende.

Chauffourier Henri, cultivateur à Saint-Soupplets. Défaut de lanterne : 1 fr. d'amende.

Corvisier Jules, cultivateur à Dammartin. 1 fr. d'amende pour défaut de guides, et 1 fr. pour défaut d'éclairage.

Rixe à Forfry. — Boquillon Edouard, 1 journée de travail ; Benoit Vilfrid, 2 journées de travail ; Duval Alfred, acquitté.

Police Correctionnelle de Meaux

Audience du 31 Mars 1897

Moussy-le-Vieux. — Un sieur Lecas Paul, qui brille par son absence à l'audience, est inculpé de délit de chasse.

Le 8 mars, le garde Menuzet en faisant sa tournée l'a surpris en train de colleter des lapins.

20 jours de prison et 400 fr. d'amende par défaut.

Forfry. — Duval Alfred, âgé de 39 ans, est prévenu d'outrages.

Le 14 mars dernier, le garde champêtre Clain était appelé à mettre l'ordre dans le cabaret Tourrier, où un nommé Boquillon y causait du scandale.

Le garde ayant voulu mettre ce dernier à la porte, Duval s'y opposa et dit au représentant de la loi :

« Ce n'est pas toi, sale prussien, qui viendra mettre l'ordre ici ! »

Cette injure vaut à Duval 48 heures de prison.

Oissery. — Denomaison Charles, âgé de 48 ans, vannier, est poursuivi pour vol de quelques bottes d'osier au préjudice de M. Vincent, son patron.

Police Correctionnelle de Senlis

Audience du 22 Mars 1897

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Affaire Lelièvre. — Cette affaire, peut-on dire, était le « clou » de l'audience et avait attiré un nombreux public.

Disons d'abord de quoi il était question :

M. Lelièvre, boucher et charcutier à Nanteuil, était accusé d'avoir mis en vente du lard de porc lardé, c'est-à-dire atteint de cette maladie particulière à l'espèce porcine et caractérisée par de nombreuses vésicules qui ne sont autre chose que des cysticerques. Il va de soi que les tissus, viande ou lard, envahis par ce gentil petit animal, sont malsains au premier chef et nuisibles à la santé publique. Le morceau de lard saisi, soumis à un premier examen, puis à un second, puis encore à une autre inspection, puis enfin à une contre-inspection, ne révéla aucun des symptômes qu'on avait bien voulu énumérer dans la dé-

nonciation. Or donc, M. Lelièvre a été renvoyé indemne des fins de la plainte déposée contre lui.

Mauvais traitements. — Les époux L..., accusés de mauvais traitements envers leur jeune enfant, sont condamnés à chacun 6 mois de prison, avec bénédiction de la loi Bérenger.

(*Extrait du Valois*)

VINANTES

Vinantes (*Vinantia* ou *Vicus nantis*) est un village situé à 112 mètres d'altitude dans un vallon arrosé par le rû de l'*Abime*, venant de la direction de Montgé et dont les eaux limpides forment la source de la petite rivière de *Beuvronne*.

Comme Nanteuil, Nantouillet, formés du radical *Nant* qui, en langage celtique désignait des endroits environnés de sources ou de cours d'eau, Vinantes fut appelé primitivement *vicus nantis*, *vinantia* dont on a fait enfin *Vinantes*. Ce village qui dépend de l'arrondissement et du diocèse de Meaux, compte 207 hab. Son territoire occupe une superficie de 162 hect. dont la principale production est épicerale.

Vinantes est à 300 mètres du chemin de grande communication n°9; sa distance de Dammartin est de 9 kil., 14 kil. de Meaux. 62 kil. de Melun et 32 kil. de Paris.

La paroisse de Vinantes, sous le vocable de l'Assomption de la Sainte-Vierge, formait un prieuré curé régulier de l'ordre de Saint-Augustin. La cure produisait un revenu de 700 livres; elle était à la nomination des Jésuites du collège Louis-le-Grand, tenant la place des religieux de l'abbaye de Saint Martin-aux-Bois, au diocèse de Beauvais.

Ce village était compris dans la province de l'Île-de-France, généralité de Paris, bailliage de Dammartin, élection et subdélégation de Meaux.

La terre de Vinantes relevait du comté de Dammartin et le seigneur y percevait le cens et divers autres droits que lui conférait son privilège de suzerain.

Les quelques fiefs situés sur le territoire de cette paroisse appartenaient, en

grande partie, à des établissements hospitaliers de Paris : le fief de Bonneuil, connu dans la suite sous la dénomination de ferme de l'Hôtel-Dieu, avait été acheté par cet hospice dans la cours du xviii^e siècle. Le fief de Bonneuil ne comprenait pas moins de 236 arpents 58 perches 3 dixièmes. Le même établissement possédait encore à Vinantes, le fief du Bois de l'Homme-mort. Les religieux de la Charité jouissaient aussi à Vinantes de quelques biens qui ont été réunis dans la suite à la ferme dite de la Charité. Les Quinzevingts qui avaient acheté en 1478 la maison dite l'hôtel Bras-de-fer, comprenant granges et dépendances, fossés et poissens, saussaies, aulnaies, prés et terres labourables, louaient au commencement du xviii^e siècle, cette ferme, moyennant cinq muids 4 setiers de ble par an.

Messire Claude de Béthisy, conseiller du roi, seigneur du fief de la Mothe, à Moussy-le-Neuf, marié à Anne Pingard, veuve de messire François Toffu, conseiller du roi et commissaire des requêtes, était seigneur en partie de Vinantes, à cause du fief de Lieuveville, sis en ce lieu appartenant à ladite dame Pingard.

Vinantes est desservi par le bureau de poste de Juilly. — Fête patronale : l'Assomption. — Perception de Dammartin.

Maire, M. F. Duflocq. — Adjoint, M. E. Duflocq. — Instituteur, M. Delhomme. — Curé, M. l'abbé Stablo, de la paroisse de Juilly.

Quelques Conseils

Marche deux heures tous les jours, dors sept heures toutes les nuits, couche-toi dès que tu auras envie de dormir, lève-toi dès que tu t'éveilles, travaille dès que tu es levé.

Ne mange qu'à ta faim, ne bois qu'à la soif et toujours lentement.

Ne parle que lorsqu'il le faut; n'écris que ce que tu peux signer; ne fais que ce que tu peux dire.

Efforce-toi d'être simple, de devenir utile, de rester libre, et attends, pour nier Dieu, qu'on ait bien prouvé qu'il n'existe pas.

DÉPOT DE MATÉRIAUX

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb
bois de construction, charbons &
coke

L. DESCHAMPS

Route de Juilly,
en face la gare de Dammartin

St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

PRIX-COURANT sans escompte 1896-97

Grosse Houille Charleroi	les 100 ks	
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.80
Gaillotin français		
1 2 gras, sans fumée 1 ^{re} qualité		3.50
Charbon de Forge (noisettes lavées)		3.50
Gaillerie de Mons p. machines		3.20
Tout-venant	—	2.60
Briquettes	—	2.70
Boulets de Charleroi		
pour chauffage économique	3 »	
Coke de gaz n° 0	l'hectol.	1.45
Coke grésillon de forge	—	0.95
Anthracite anglais	les 100 k.	
(great mountain)	6	

Marchandises prises au dépôt, transport en plus
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

5'	6'	manches
1.10	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents		7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents		2.75
Fourches à bêcher 4 dents		3.80
Fourches à betteraves		1.90
Fourches à foin	1 ^{re} 65	1 ^{re} 80
	2 ^{me} 10	
—	2 dents	1.40
—	3 dents	1.50
	2 »	1.75
		2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes
Fourches à douilles, Poulies de puits.

Lessiveuses en tôle forte galvanisé,
très solides

avec Tube, Injecteur et Créneaux mobiles

Contenances : 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers : 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois
et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie " très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr.60 et 0f.70

Grillage galvanisé, ronces et po-
teaux en fer

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

A CÉDER

**BON FONDS d'Épicerie &
Commission**

S'adresser pour tous renseignements
à M. CONREUX, à Saint-Souplets.

VIENT DE PARAÎTRE

ERMENONVILLE

ANCIEN et MODERNE

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18

Tiré à 250 exemplaires numérotés

1 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un n^o éro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an, 6 fr.; Six mois 3 fr.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

REGISTRES

Règure Journal, couverture toile, format
Pot in-folio 30—20 La main 0 fr. 55
Couronne in-folio 35—24 La main 0 fr. 65

Enveloppes bulles glacées

Commerciales et administratives

15—12 Le mille 2 fr. 00

CARTES DE VISITES

Bristol ivoire transparent

depuis 1 fr. le Cent.

Dépôt des encres :

Noires et de Couleurs des marques :

Mathieu-Plessis

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique
et des arbres fruitiers de grande culture.

Chaque numéro se compose de 52 pages
in-8^o raisin.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et
Administration à M. F. MULLER, directeur,
Villa des Tilluets, à Nanterre (Seine)

